

Formation du conseil d'administration

Centre
de services scolaire
des Affluents

Québec 

Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Affluents

Le Centre de services scolaire des Affluents entreprend les démarches en vue de constituer son premier conseil d'administration, conformément à la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.

Ce conseil d'administration est composé de **5 membres parents**, pour représenter chacun des cinq districts du territoire, de **5 membres du personnel**, soit d'un enseignant, d'un professionnel non enseignant, d'un membre du personnel de soutien, d'une direction d'établissement, d'un membre du personnel d'encadrement et de **5 membres de la communauté**, issus de différents milieux et aux expertises variées.

Lors de l'institution du premier conseil d'administration, les membres de chaque catégorie se répartiront entre eux des mandats de trois ans et de deux ans. Le processus de nomination des membres du conseil d'administration débutera en septembre et se terminera le 13 octobre.

Les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés. Le ministre de l'Éducation fixera une allocation de présence.

Le conseil d'administration entrera en fonction le 15 octobre prochain et tiendra sa première séance le 20 octobre. Il doit tenir au moins quatre séances par année. Nous envisageons de réunir le conseil d'administration à environ six reprises durant l'année scolaire 2020-2021.



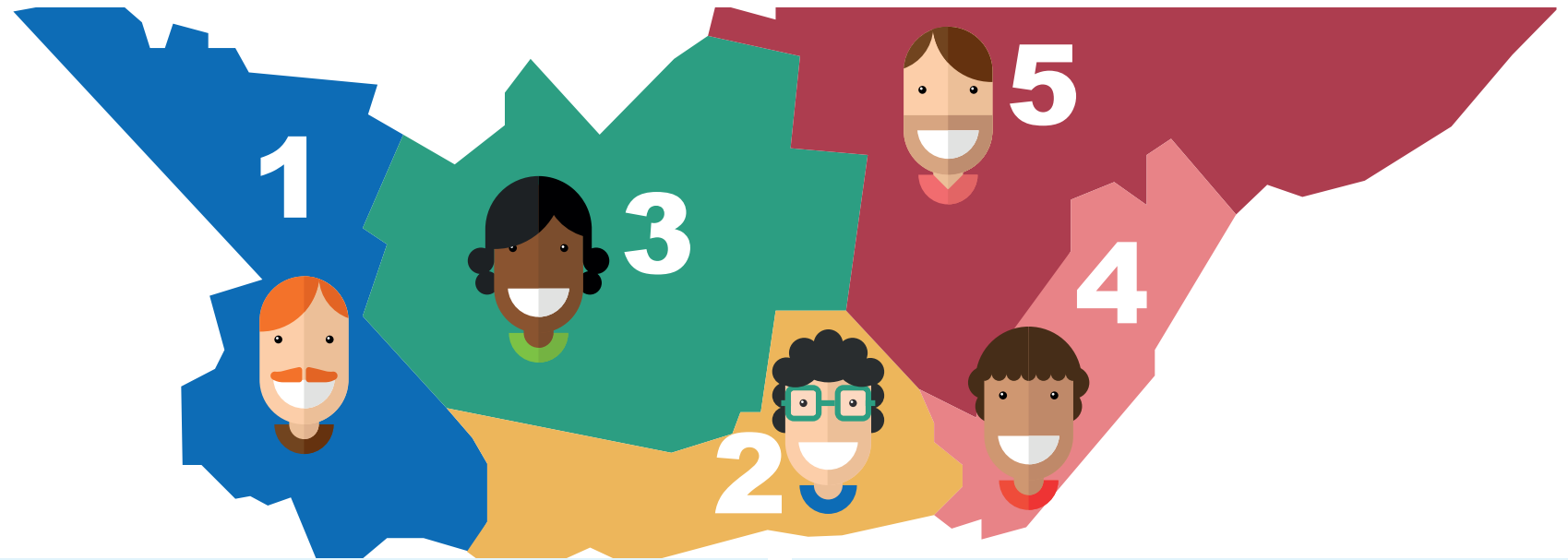
PARENTS

Je suis parent et je désire devenir membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire. Pour être éligible à un tel poste, je dois notamment :

- être élu membre du conseil d'établissement de l'école fréquentée par mon enfant ET avoir été élu par l'assemblée générale de parents de l'école pour devenir représentant au comité de parents. Les membres substitués au comité de parents ne sont pas éligibles.
- ne pas être un membre du personnel du Centre de services scolaire.
- être domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire et, depuis au moins six mois, au Québec.
- répondre aux qualités et aux conditions d'éligibilité applicables à tous les candidats.

Je dois soumettre ma candidature pour représenter l'un des 5 districts du territoire du Centre de services scolaire où est située l'école dont je suis membre du conseil d'établissement. Ces districts ont été définis aux seules fins d'assurer la représentation des parents des écoles du Centre de services scolaire. Pour consulter la liste des écoles comprises dans chacun des districts, consultez le www.csda.ca.

Les membres du comité de parents éliront les 5 parents au conseil d'administration.



JE DÉSIRESOUMETTRE MA CANDIDATURE

Je suis parent et je veux soumettre ma candidature.

En ma qualité de membre du comité de parents, je recevrai un AVIS DE DÉSIGNATION, invitant les membres de ce comité à présenter leur candidature. Je dois remplir le formulaire de mise en candidature et je peux y joindre un texte de présentation d'au plus 250 mots. Je dois signer un formulaire d'attestation déclarant respecter les qualités et conditions d'éligibilité. Les formulaires sont disponibles sur le site Internet www.csda.ca et au centre administratif du Centre de services scolaire, situé au 80, rue Jean-Baptiste-Meilleur, à Repentigny. Je dois soumettre ma candidature pour représenter le district au sein duquel se trouve l'école dont je suis membre du conseil d'établissement.

La liste des candidats et leur texte de présentation seront transmis à tous les membres du comité de parents qui voteront pour élire le membre parent du conseil d'administration de chaque district. Le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de votes au sein de chaque district sera désigné membre du conseil d'administration. Si aucun candidat ne soumet sa candidature pour un district, les membres du comité de parents représentant un autre district pourront soumettre leur candidature après l'élection des autres districts.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE SA CANDIDATURE

29 septembre à 16 heures

ÉTAPES DU PROCESSUS DE DÉSIGNATION

15 septembre	Préparation de la liste des membres du comité de parents qui sont membres d'un conseil d'établissement, par district et par école
18 septembre	Transmission de cette liste pour validation par les membres
21 septembre	Rencontre du comité de parents : dépôt de la liste pour validation
22 septembre	Transmission de l'AVIS DE DÉSIGNATION aux membres figurant sur la liste pour les inviter à soumettre leur candidature.
22 au 29 septembre	Période de mise en candidature
30 septembre	Préparation d'une liste des candidats, par district
1 ^{er} octobre	Transmission de la liste des candidats et de leur texte de présentation à tous les membres du comité de parents
5 octobre	Rencontre du comité de parents : scrutin
6 octobre	Convocation des membres du personnel et des membres parents qui ont été désignés au conseil d'administration à une séance le 13 octobre pour procéder à la nomination des membres de la communauté

MP

MEMBRES DU PERSONNEL

Je suis membre du personnel de l'une des trois catégories suivantes : **enseignants, professionnels non enseignant, personnel de soutien** au sein d'une école ou d'un centre de formation générale des adultes ou de formation professionnelle et je désire devenir membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire.

Pour être éligible et représenter ma catégorie de membres du personnel, je dois :

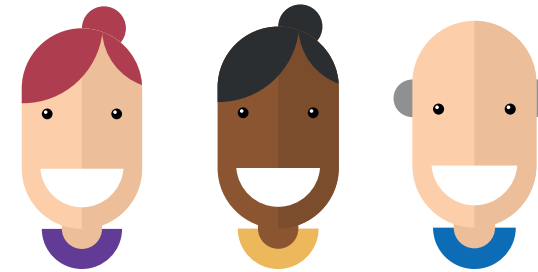
- être membre du conseil d'établissement de l'école ou du centre;
- ne pas être un employé, un dirigeant ou autrement un représentant de mon syndicat;
- répondre aux qualités et aux conditions d'éligibilité applicables à tous les candidats.

La catégorie des membres du personnel de soutien comprend ceux qui œuvrent au sein d'un service de garde.

Je dois soumettre ma candidature. Les membres du personnel de chaque catégorie qui sont membres d'un conseil d'établissement éliront le représentant de leur catégorie.

Substitut

Aux mêmes conditions, je peux soumettre ma candidature pour devenir membre substitut. Un substitut est nommé pour pourvoir au poste d'administrateur de sa catégorie qui devient vacant.



JE DÉSIRE SOUMETTRE MA CANDIDATURE

Je suis enseignant, professionnel non enseignant ou membre du personnel de soutien à l'emploi du Centre de services scolaire et je désire soumettre ma candidature.

Les enseignants, les professionnels non enseignant et les membres du personnel de soutien qui sont membres d'un conseil d'établissement recevront un AVIS les invitant à soumettre leur candidature. Je dois remplir un formulaire de mise en candidature. Je peux y joindre un texte de présentation d'au plus 250 mots. Je dois signer un formulaire d'attestation déclarant respecter les qualités et conditions d'éligibilité. Les formulaires sont disponibles sur le site Internet www.csga.ca et au centre administratif du Centre de services scolaire, situé au 80, rue Jean-Baptiste-Meilleur, à Repentigny.

La liste des candidats et leur texte de présentation seront transmis à tous les membres de leur catégorie qui sont membres d'un conseil d'établissement. Tous ces membres voteront pour la désignation du représentant de leur catégorie et d'un substitut. Le scrutin se déroulera électroniquement. Au sein de chaque catégorie, le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de votes sera désigné membre du conseil d'administration. La même procédure s'applique à la désignation du substitut.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE SA CANDIDATURE

21 septembre à 16 heures

ÉTAPES DU PROCESSUS DE DÉSIGNATION

9 au 11 septembre	Transmission séparément, des listes des enseignants, des professionnels non enseignant et du personnel de soutien qui sont membres des conseils d'établissement, pour validation par les membres au plus tard le 11 septembre
14 septembre	Transmission aux membres inscrits sur la liste de chaque catégorie, de l'AVIS d'appel de candidatures, pour les inviter à soumettre leur candidature
14 au 21 septembre	Période de mise en candidature
25 septembre	Transmission de la liste des candidats par catégorie et de leur texte de présentation aux membres inscrits sur la liste de chacune des catégories
28 et 29 septembre	Présentation des candidats à une rencontre tenue par des moyens technologiques pour chaque catégorie
30 septembre et 1 ^{er} octobre	Scrutin électronique par catégorie
6 octobre	Convocation des membres du personnel et des membres parents qui ont été désignés au conseil d'administration à une séance le 13 octobre pour procéder à la nomination des membres de la communauté

MP

MEMBRES DU PERSONNEL

Je suis directeur d'un établissement du Centre de services scolaire et je désire devenir membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire. Je dois soumettre ma candidature et être élu par mes pairs. Je ne peux pas être employé, dirigeant ou représentant de mon association. Les directions adjointes d'établissement ne sont pas éligibles.

Je suis membre du personnel d'encadrement au sein d'un service du Centre de services scolaire, et je désire devenir membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire. Je peux être candidat au poste d'administrateur ou au poste de représentant du personnel d'encadrement, sans droit de vote. Je dois soumettre ma candidature et être élu par mes pairs. Je ne peux pas être employé, dirigeant ou représentant de mon association. Les cadres œuvrant au sein d'une école, d'un centre de formation générale des adultes ou de formation professionnelle ne sont pas éligibles.

Substitut

Aux mêmes conditions, je peux soumettre ma candidature pour devenir membre substitut. Un substitut est nommé pour pourvoir au poste d'administrateur de sa catégorie qui devient vacant.

JE DÉSIRE SOUMETTRE MA CANDIDATURE

Je suis directeur d'école ou de centre à l'emploi du Centre de services scolaire et je désire soumettre ma candidature.

Les directeurs d'établissement recevront un AVIS les invitant à soumettre leur candidature pour représenter leurs pairs au sein du conseil d'administration. Je dois remplir le formulaire de mise en candidature. Je peux y joindre un texte de présentation d'au plus 250 mots. Je dois signer un formulaire d'attestation déclarant respecter les qualités et conditions d'éligibilité. Les formulaires sont disponibles sur le site Internet www.csda.ca et au centre administratif du Centre de services scolaire, situé au 80, rue Jean-Baptiste-Meilleur, à Repentigny. La liste des candidats et leur texte de présentation seront transmis à tous les directeurs. Le scrutin se déroulera électroniquement. Le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de votes sera désigné membre du conseil d'administration. La même procédure s'applique à la désignation du substitut.

Je suis membre du personnel d'encadrement à l'emploi du Centre de services scolaire et je désire soumettre ma candidature.

Les membres du personnel d'encadrement recevront un AVIS, les invitant à soumettre leur candidature pour représenter leurs pairs au sein du conseil d'administration. Je dois remplir le formulaire de mise en candidature et je peux y joindre un texte de présentation d'au plus 250 mots. Je dois signer un formulaire d'attestation déclarant respecter les qualités et conditions d'éligibilité. Les formulaires sont disponibles sur le site Internet www.csda.ca et au centre administratif du Centre de services scolaire, situé au 80, rue Jean-Baptiste-Meilleur, à Repentigny. La liste des candidats et leur texte de présentation seront transmis à tous les cadres. Le scrutin se déroulera électroniquement. Le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de votes sera désigné membre du conseil d'administration. La même procédure s'applique à la désignation du membre sans droit de vote et à la désignation du substitut.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE SA CANDIDATURE

15 septembre à 16 heures



ÉTAPES DU PROCESSUS DE DÉSIGNATION

1 ^{er} au 3 septembre	Transmission des listes des directions d'établissement et du personnel d'encadrement pour validation par les membres au plus tard le 3 septembre
8 septembre	Transmission de l'AVIS d'appel de candidatures à tous les membres inscrits sur la liste de chaque catégorie
8 au 15 septembre	Période de mise en candidature
17 septembre	Transmission de la liste des candidats et de leur texte de présentation aux membres de chacune des catégories
21 et 22 septembre	Scrutin électronique
6 octobre	Convocation des membres du personnel et des membres parents qui ont été désignés au conseil d'administration à une séance le 13 octobre pour procéder à la nomination des membres de la communauté



MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

Je souhaite représenter la communauté au sein du conseil d'administration du Centre de services scolaire.

Pour être éligible à un tel poste, je dois :

- être domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire et, depuis au moins six mois, au Québec ET
- ne pas être membre du personnel du Centre de services scolaire ET
- posséder une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines OU
- posséder une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles OU
- être issu du milieu communautaire, sportif ou culturel OU
- être issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires (mais je ne peux pas être conseiller municipal) OU
- être âgé de 18 à 35 ans;
- répondre aux qualités et aux conditions d'éligibilité applicables à tous les candidats.

Le territoire du Centre de services scolaire des Affluents est composé des territoires des villes suivantes : Repentigny, L'Assomption, Charlemagne, Saint-Sulpice, L'Épiphanie, Mascouche et une partie de la Ville de Terrebonne, soit à l'exception du territoire à l'ouest du 1845, Côte de Terrebonne, du 1570, chemin Comtois et du 1895, chemin Martin, qui fait plutôt partie du territoire du Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles.

Je dois soumettre ma candidature à l'un des cinq profils recherchés. Ce sont les 5 parents et les 5 membres du personnel qui sont membres du conseil d'administration qui nommeront les membres de la communauté.



JE DÉSIRE SOUMETTRE MA CANDIDATURE

Je souhaite représenter la communauté et désire soumettre ma candidature.

Au plus tard le 1^{er} septembre, le Centre de services scolaire publie sur son site Internet un AVIS invitant les personnes domiciliées sur son territoire à soumettre leur candidature à l'un des cinq postes répondant aux cinq profils recherchés. Je dois soumettre ma candidature en remplissant le formulaire prévu à cette fin ou en fournissant les renseignements qui y sont demandés. Je dois signer un formulaire d'attestation déclarant respecter les qualités et les conditions d'éligibilité. Les formulaires sont disponibles sur le site Internet www.csda.ca et au centre administratif du Centre de services scolaire, situé au 80, rue Jean-Baptiste-Meilleur, à Repentigny. Je peux joindre un texte de présentation d'au plus d'un page.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE SA CANDIDATURE
30 septembre à 16 heures

ÉTAPES DU PROCESSUS DE DÉSIGNATION

1 ^{er} septembre	Publication d'un AVIS d'appel de candidatures
1 ^{er} au 30 septembre	Période de mise en candidature
1 ^{er} octobre	Préparation de la liste des candidats pour chacun des 5 poste à pourvoir
6 octobre	Convocation des membres parents et des membres du personnel qui ont été désignés administrateurs au conseil d'administration à une séance le 13 octobre pour procéder à la nomination des membres de la communauté et transmission de la liste des candidats, des formulaires de mise en candidature et des textes de présentation fournis
13 octobre	Nomination des membres de la communauté

QUALITÉS ET CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ APPLICABLES À TOUS LES CANDIDATS

Tout candidat doit posséder les qualités suivantes :

- avoir 18 ans accomplis;
- être citoyen canadien;
- ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire au cours des cinq dernières années.

Sont inéligibles :

- un membre de l'Assemblée nationale ou du Parlement du Canada;
- un membre du conseil d'une municipalité;
- un membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou un candidat à un tel poste;
- un juge d'un tribunal judiciaire;
- le directeur général des élections ou un membre de la Commission de la représentation;
- un fonctionnaire du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ou d'un autre ministère, affecté de façon permanente au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (à l'exclusion des salariés au sens du Code du travail);
- une personne condamnée à une peine d'emprisonnement sauf si la durée de cette peine est échue ou si un pardon a été obtenu pour l'acte commis;
- une personne déclarée coupable d'avoir sciemment profité de son mandat de membre du conseil des commissaires d'une commission scolaire pour commettre une malversation, un abus de confiance ou une autre inconduite.

**Centre
de services scolaire
des Affluents**

Québec 